Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

seine eure agglo

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Réunion du jeudi 14 janvier 2021
COMPTE-RENDU

Date de convocation : vendredi 8 janvier 2021
Nombre de conseillers en exercice : 75
Nombre de conseillers présents : 60
Nombre de conseillers votants : 60

TITULAIRES PRÉSENTS :
Frédéric ALLOT - Franck BAUMANN - Daniel BAYART - Fadilla BENAMARA - Joris BENIER - Jacky BIDAULT - Philippe BODINEAU - Liliane BOURGEOIS - Nathalie BREEMEERSCH - Jean-Philippe BRUN - Jean-Pierre CABOURDIN - Christophe CHAMBON - François CHARLIER - Philippe COLLAS - Jean-Claude COURANT - Jean-Michel DERREY - Michel DRUAIS - René DUFOUR - Catherine DUVALLET - Jean-Pierre DUVÉRÉ - Jean-Luc FLAMBARD - Gildas FORT - Hervé GAMBLIN - Pierrick GILLES - Jacky GOY - Odile HANTZ - Richard JACQUET - Daniel JUBERT - Eric JUHEL - Pascal JUMEL - Nicole LABICHE - Florence LAMBERT - Sylvie LANGEARD - Joël LE DIGABEL - Yann LE FUR - Nadine LEFEBVRE - Janick LÉGER - Jean-Marie LEJEUNE - Marie-Joëlle LENFANT - Bernard LEROY - Georgio LOISEAU - Serge MARAIS - Pierre MAZURIER - Dominique MEDAERTS - Jean-Marc MOGLIA - Denis NOËL - Hervé PICARD - José PIRÈS - David POLLET - François-Xavier PRIOLLAUD - Caroline ROUZÉE - Laetitia SANCHEZ - Charles SAVY - Dominique SIMON - Anne TERLEZ - Alain THIERRY - Jérémy THIREZ - Annick VAUQUELIN - François VIGOR - Hubert ZOUTU.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT
Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Mathieu TRAISNEL - Vinciane MASURE - Céline ANTOINE-VANDERLINDEN - Vincent VORANGER

Secrétaire : Joris BENIER

****

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
1	Commerce et artisanat	Point sur les aides aux commerçants mises en place par la Région à travers le dispositif *Impulsion résistance*.	Richard JACQUET
2	Contractualisation	Point sur les recherches de financements pour les projets de l'Agglomération et de ses communes	Bernard LEROY
2	Habitat	HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLAI - PLUS et Booster contracté par le Logement Familial de l'Eure (LFE) pour une opération de construction de 28 logements - 10 Rue du Docteur Blanchet - Blanchet 2 à Louviers	Caroline ROUZEE
3	Cohésions territoriales	COHESIONS TERRITORIALES - Mobilité urbaine pour tous - Reconduction du dispositif pour une durée d'un an	Anne TERLEZ
4	Commerce et Artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale du Becquet - Subvention 2020 - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
5	Commerce et Artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT -	Richard

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
		Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Étienne LANOY - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR du bar/tabac/presse *Bulle de Café* situé sur la commune de Pont-de-l'Arche - Signature d'une convention - Autorisation	JACQUET
6	Commerce et Artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Mesdames Mickaëlla VARILLON et Marie-Agnès DE GOUY - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de l'épicerie *Le Petit Panier* située sur la commune de La Haye-Malherbe - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
7	Commerce et Artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Sylvie CARON - Acquisition de matériel pour le salon *Caron Coiffure* situé sur la commune du Vaudreuil	Richard JACQUET
8	Commerce et Artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Pascal VIGER - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boulangerie pâtisserie *Le Fournil CRV* située sur la commune de Criquebeuf-sur-Seine - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
9	Commerce et Artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Jean-Christophe GAUDET - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la *boucherie GAUDET* située sur la commune de La Haye-Malherbe - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
10	Commerce et Artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Agathe LAFORET - Travaux de rénovation et modernisation pour le salon de coiffure *Le Petit Salon d'Agathe* situé sur la commune de Poses - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
11	Commerce et Artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Nicolas HONORÉ - Travaux de rénovation et modernisation pour le bar tabac *Le Maupassant* situé sur la commune du Vaudreuil - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
12	Commerce et Artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Corinne LAMBERT - Acquisition de matériel pour la blanchisserie teinturerie *Le Pressing* située sur la commune d'Igoville - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
13	Commerce et Artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Damien NOEL - Acquisition d'un bus Anglais pour le restaurant *Gourmandises sans Gluten* situé sur la commune de Val-de-Reuil - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
14	Commerce et Artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Dorian AUGER - Acquisition de matériel spécifique à l'activité pour la boutique *Courtine Optique* située sur la commune de Val-de-Reuil - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
15	Commerce et Artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Nicolas PROVOST - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR du débit de tabac *La Civette du Parvis* situé sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
16	Commerce et Artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Georges VORMUS - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boutique *Bréal* située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
17	Commerce et Artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Georges VORMUS - Travaux de rénovation et modernisation de la boutique *Morgan* située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
18	Commerce et Artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Xavier ONFROY - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité de la *Poissonnerie de la Halle* située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
18	Commerce et Artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Angélique DEMEURE - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de *La Fromagerie* située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation	Richard JACQUET
19	Administration générale	Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 28 janvier 2021	Bernard LEROY
20		Questions diverses	

Monsieur LEROY ouvre la séance en informant l'assemblée que la situation sanitaire se dégrade et que, pour éviter tout risque et jusqu'à nouvel ordre, les réunions reprendront en visio-conférence.

Monsieur LEROY cède la parole à Monsieur PRIOLLAUD afin que ce dernier livre les dernières informations sur la campagne de vaccination qui démarrera à Louviers le 19 janvier :

- La situation sanitaire se dégrade dans le département de l'Eure.
- Le taux d'incidence est récemment passé de 77 à 110 et le taux de reproduction est passé à 1,08 ; alors qu'il faudrait qu'il soit largement en dessous de 1.
- Début de tension au sein des hôpitaux.
- La première phase de la campagne de vaccination a débuté avec la vaccination des personnels de santé et des résidents des EHPAD.

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

- La vaccination des personnes vulnérables de plus de 75 ans, résidant hors EHPAD, devrait commencer, à Louviers, le 18 ou le 19 janvier.
- Dans le département, 11 centres de vaccination adossés à des centres hospitaliers ont été installés.
- 46 000 habitants du département sont directement concernés. Il est probable que 30 à 35 000 d'entre eux se feront vacciner. A raison de 5 à 600 vaccins administrés par centre chaque semaine, la campagne devrait être achevée fin février.
- L'unique centre de vaccination dont bénéficiera l'agglomération est situé à Louviers, au sein de la Maison des sports et des associations.
- Les vaccins seront acheminés depuis l'hôpital d'Evreux vers le centre de vaccination par les personnels de l'hôpital de Louviers.
- Monsieur PRIOLLAUD explique, dans les grandes lignes, que les personnes désirant se faire vacciner devront prendre rendez-vous en ligne sur la plateforme *Doctolib*. Des problèmes de connexions sont constatés.
- La vaccination sera ouverte de 8 heures à midi et de 14 heures à 19 heures en semaine.
- Le centre de vaccination de Louviers devrait bénéficier de 110 doses par jour.
- La vaccination sera réduite de moitié (55 doses) le week-end.
- Les personnes concernées doivent être âgées de plus de 75 ans et présenter des signes avérés de comorbidité.
- Présence d'un médecin, en permanence, durant les heures de vaccination. Les médecins retraités sont appelés à renforcer, bénévolement, les équipes médicales.
- La Ville de Louviers s'organise seule pour mettre en place les conditions techniques permettant de démarrer la campagne de vaccination.
- **Une permanence téléphonique 02 79 46 11 56 a été mise en place** : elle permet d'être orienté et de prendre rendez-vous.
- Une fiole permet de faire 5,9 doses de vaccin. Il ne faut rien perdre. D'où la constitution de liste complémentaire pour pallier les éventuels désistements.
- Nécessaire consentement des vaccinables.
- Traçabilité absolue du vaccin puisqu'il y a deux injections. La deuxième phase d'injection, d'ici 3 ou 4 semaine, est déjà complète.
- 6 vaccinations par heure avec deux chaînes de vaccination = 12 vaccinations x 9 heures = 108 à 110 vaccinations par jour.
- Présence de brancards, de lits et d'adrénaline pour pallier les réactions allergiques.
- Les médecins sont rémunérés au forfait par ½ journée.
- L'ARS ne gère rien. C'est la commune qui doit trouver les personnels et les équipements.
- Appel aux personnels de santé pour aider à la vaccination et constitution de liste de personnels pouvant assurer les permanences.

I/ Point sur les aides aux commerçants mises en place par la Région à travers le dispositif *Impulsion résistance* :

A l'aide d'un diaporama, Monsieur JACQUET fait le point sur tous les dispositifs qui ont été mis en place pour aider les commerçants et les artisans depuis le 1er confinement.

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

BILAN PLAN COMMERCE

Aide sanitaire forfaitaire : aide spécialement dédiée à l'achat de produits et matériels sanitaires (masques, gel, plexiglas, etc...), subvention forfaitaire de 300 €, liée aux dépenses engagées pour le respect des nouvelles normes sanitaires.

Fonds de soutien d'urgence : financé à hauteur de 50% par l'Agglomération Seine-Eure et 50% par les communes, ce fonds permet de pallier aux difficultés de trésorerie des entreprises commerciales et artisanales les plus impactées et risquant de disparaître. Aide pouvant aller jusqu'à 3000 €.

- 1ère vague en mars 2020
- 2ème vague en novembre 2020

Chèque numérique : chèque d'une valeur de 300 € pour les commerçants ayant opter pour la mise en place d'une solution de vente à distance

Impulsion Résistance : en collaboration avec la Région Normandie, soutien des entreprises exclues des dispositifs nationaux, comme par exemple le Fonds National de Solidarité. Aide attribuée en fonction du nombre de salariés entre 1 000 € et 5000€.

3

BILAN PLAN COMMERCE – AIDE SANITAIRE FORFAITAIRE

Aide sanitaire - attribuée sans dépôt de dossier sur demande des communes (1ère vague)
89 dossiers
Budget de 26 700 €

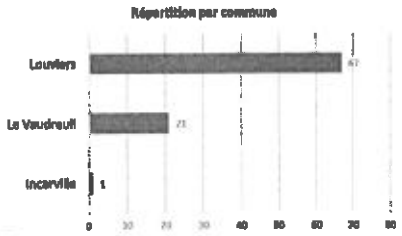

Aide sanitaire - demandes individuelles (1ère et 2ème vague)
61 dossiers (dont 5 hors territoire refusés)
55 dossiers aboutis
Budget de 16 500 €

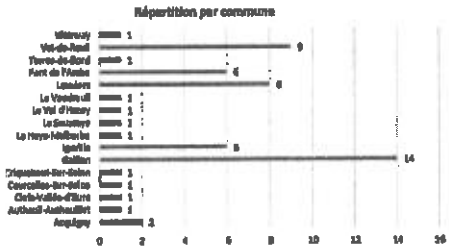

Budget total de 43 200 € pour 144 entreprises

4

BILAN PLAN COMMERCE – FONDS DE SOUTIEN D'URGENCE

Fonds de soutien d'urgence - 1ère vague
144 dossiers
Budget de 233 100 € : 166 550 € participation Agglo et 166 550 € participation communes
Remboursement TLPE 2020 à hauteur de 22 107,08 €

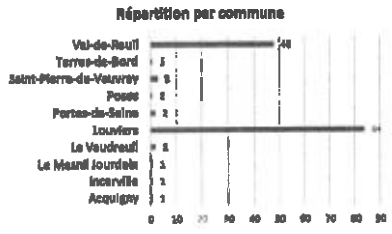

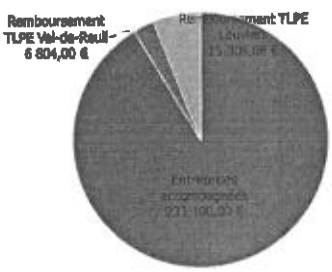

5

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

BILAN PLAN COMMERCE – FONDS DE SOUTIEN D'URGENCE

Fonds de soutien d'urgence – 2ème vague
43 dossiers déposés (dont 1 hors territoire refusé)

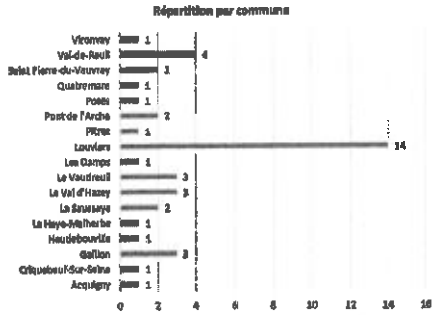

6

BILAN PLAN COMMERCE – CHEQUE NUMERIQUE

8 dossiers
Budget de 2 400 €

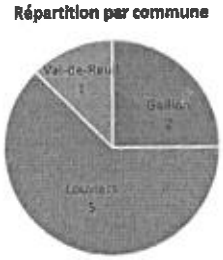

7

BILAN PLAN COMMERCE – IMPULSION RESISTANCE

Impulsion Résistance – en partenariat avec la Région Normandie
129 entreprises accompagnées
Budget d'environ 328 000 € : 164 000€ participation Agglo et 164 000 € participation Région Normandie
(en attente consolidation des données financières par la Région)

Perspectives 2021 Impulsion Résistance phase 2 :
Proposition de la Région de prolonger le dispositif sur l'année 2021 :

- Validation de la reconduction du dispositif
- Enveloppe allouée pour 2021
- Choix des entreprises (par code SIRET) à définir
- Modalités d'attribution

8

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Bilan Prévisionnel financier au 31 décembre 2020
Budget Total de 631 807,08 €

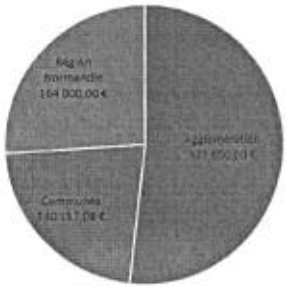

Au terme de cette présentation, Monsieur JACQUET aborde les perspectives pour l'année 2021 :
« Nous souhaitons poursuivre le dispositif Impulsion résistance mis en œuvre avec la Région. Et ce d'autant plus que suite à l'annonce faite par le gouvernement, ce soir, de la mise en place d'un couvre-feu à 18 heures, les commerçants se posent de nombreuses questions sur l'avenir de leur activité…
Il reste une enveloppe de 220 000 € que je propose de reconduire. Nous devrons néanmoins être vigilants sur le choix des entreprises à aider. Jusqu'à présent, nous nous sommes basés sur les codes SIRET ; avec un regard particulier sur les cafés, bars, hôtels et restaurants. Je pense qu'il va falloir s'intéresser de près aux entreprises liées au tourisme et à l'événementiel qui, depuis plusieurs mois, n'ont plus de chiffre d'affaire » plaide-t-il.

Monsieur LEROY confirme que *« le premier dispositif mis en place ; ce que nous avons appelé le « CCAS des commerces » avec une aide prise en charge à 50 % par l'Agglo et à 50 % par les communes, a très bien fonctionné. Il a été clôturé le 31 décembre et a été remplacé par le dispositif Impulsion-résistance mis en place par la Région. Nous allons tout faire pour le relancer car nous avons quelques inquiétudes sur la situation de certains commerces et artisans ».*

« Les dispositifs dont nous venons de parler ont été très appréciés, confirme Monsieur JUBERT. *Mais il faut reconnaître que des aides d'Etat ont été versées à certains commerces et artisans et pas à d'autres. Je prends l'exemple de l'armurier de Louviers, qui a ouvert durant la pandémie et qui n'a reçu aucune aide.*
Je pense qu'il faut regarder très précisément comment nous pouvons aider ces cas particuliers. Il faudra également apporter une aide aux cafés, hôtels et restaurants » insiste-t-il.

Monsieur JACQUET rappelle que les cas particuliers, non éligibles aux aides « classiques » pouvaient solliciter des aides au titre du dispositif Impulsion-résistance.

Monsieur LOISEAU regrette que l'Agglo *« ait arrêté de verser des fonds d'urgence. C'est dommage car le dispositif Impulsion-résistance est très lourd. Les services communautaires ont été très réactifs. Ceux de la Région, beaucoup moins. Est-ce que les artisans d'art seront éligibles à une aide ? »* questionne-t-il.

Monsieur PRIOLLAUD rappelle que *« beaucoup de commerçants et d'artisans n'ont pas sollicité le dispositif Impulsion-résistance alors qu'ils étaient éligibles ; probablement parce qu'ils n'ont pas eu l'information. Il faut que les maires disent à leurs commerçants et artisans que le dispositif rouvre ! Nous avons constaté que 84 % des dossiers ouverts au mois de décembre n'ont pas fait appel à Impulsion-résistance »* regrette-t-il.

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Monsieur LEROY rappelle que ce dispositif permet de recevoir des aides financières en fonction du nombre de salariés, avec un maximum de 5 000 € pour les entreprises comptant plus de 4 salariés.
« Si la perte de chiffre d'affaire est supérieure à 50 %, c'est l'Etat qui prend le relais », précise-t-il avant de revenir sur les propos tenus par Monsieur LOISEAU :
« En ce qui concerne le bateau Guillaume-le-Conquérant, le dossier a été déposé en décembre. Pour cet artisan, comme pour Biotropica, la situation est critique. Nous allons examiner la possibilité de mettre en place des aides exceptionnelles ; leur activité étant au point-mort depuis des mois. Je tiens à rappeler le travail et la mobilisation fantastiques des services et, notamment, de Madame Sophie DUCARDONNET dont la mobilisation est totale. Je pense que nous pouvons les remercier et les féliciter pour le travail intense fourni ces derniers mois ».

Monsieur JUBERT tempère l'enthousiasme de Monsieur LEROY en indiquant que *« le boulanger de Saint Pierre du Vauvray n'a toujours pas reçu l'aide promise. Il a pourtant reçu, le 18 décembre, un courrier daté du 25 novembre l'informant du versement des fonds »*.

Ce point sera porté à la connaissance du service.

II/ Point sur les recherches de financements pour les projets de l'Agglomération et de ses communes :

Monsieur LEROY ouvre le sujet en rappelant sa volonté de tenir un séminaire consacré au projet de territoire ainsi qu'au pacte fiscal et financier à intervenir entre l'Agglomération et ses communes-membres le samedi 27 mars au matin ; dans une grande salle afin de permettre le respect des distances physiques et des gestes barrières.
« L'objectif, précise-t-il, *est de tout finaliser avant la fin du 1er trimestre de manière à pouvoir engager les travaux le plus vite possible tout en profitant de la clause de revoyure avec le Conseil départemental afin de solliciter les derniers fonds disponibles avant la fin 2021 »*.

Monsieur LEROY invite Madame Céline ANTOINE-VANDERLINDEN à faire le point sur ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

1

Rappels

- Contractualisation tri partite pluri annuelle
- Projets d'investissement les plus structurants et supérieurs à 100K
- Projet ayant une certaine maturité (opportunité + faisabilité + estimatif sécurisé)
- Programmation des financements Département 27 et Région exclusivement mais cofinancements à rechercher (Etat, Union Européenne, etc)
- Outil quasi exclusif de mobilisation des subventions Département 27 et Région (obligation d'être inscrit au contrat)

2

Bilan

	Montant contractualisé	Montants déjà engagés
Département 27	15,6	8,5
Région	23,9	8,2

Projets engagés et ou terminés	Projets abandonnés ou reportés	Projets existant modifiés ou recalés 2021	Projets existant modifiés ou recalés 2022	Nouveaux projets 2021 au 13/01	Nouveaux projets 2022 au 13/01
41	11	21	9	22	13

1

Revoyure du contrat 2017-2021(22)

Contexte : une dissociation possible des calendriers entre Département 27 et Région qui oblige à travailler sur 2 échéances

A ce stade : Région jusque fin 2022 avec ajustement limité du montant contractualisé et Département 27 jusque fin 2021 à enveloppe constante [risque = 2022 à enveloppe constante]

Notre objectif = visibilité 2021 et 2022 pour pré-positionner des projets y compris avec le Département 27

Envoi de la maquette et des fiches : 20 janvier maximum [plusieurs éléments manquants à ce jour]

Cotech fin janvier / début février pour finalisation en mars

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Revoyure du contrat 2017-2021(22) - suite

Recensement en cours

!!! dead line = demain pour les projets 2021/2022

A ce jour plus de demandes que d'enveloppe disponible = il y aura des projets non retenus

Il faut ne conserver que les dossiers qui respecteront strictement le calendrier

Pour les autres : orientation autant que possible vers d'autres financements ou un contrat ultérieur

6

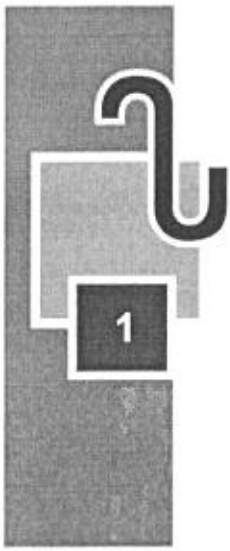

Futur contrat 2022(23) - 2027

Cadre de négociations non connu à ce jour

Potentielle négociation Département 27 au 2nd semestre 2021

Négociation Région au 2nd semestre 2022

7

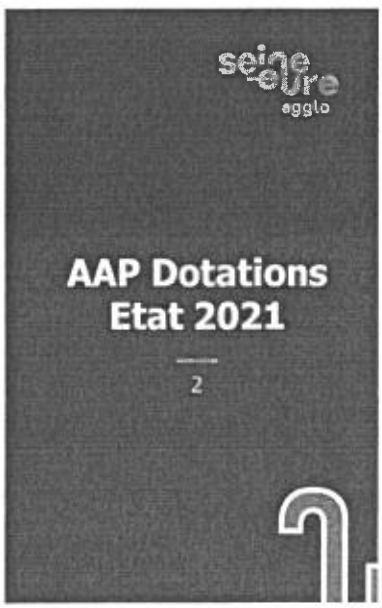

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Information générales

Dépôts en ligne – plate forme ouverte fin janvier – fin dépôts 19/02

Projets avec études préalables et estimatif financier

Vigilance sur le non commencement d'exécution

A noter plate forme partagée avec le Département 27 qui a connaissance des dossiers et peut récupérer les pièces le cas échéant

Taux moyens 30 à 40% - Plafond 900 000€ (pour DETR et DSL classique)

Pas de seuil bas = « petits projets » éligibles
[NB certains sujets comme la vidéo surveillance, la défense incendie, les travaux urgents etc sont aussi finançables hors contrat par le Département 27]

?? Lignes de partage entre des dotations

DTER

- Règlement en attente – voir les projets éligibles 2020 // création, mise aux normes / rénovation

1. **Les bâtiments scolaires, périscolaires et petite enfance**
2. **La création de services à la population en milieu rural**
3. **Restauration du patrimoine historique et industriel majeur**
4. **Les locaux administratifs et techniques**
5. **Les équipements sportifs**
6. **Le développement touristique et culturel**
7. **Les aménagements divers et travaux de sécurité**
8. **Investissements en lien avec la transition énergétique**
9. **Développement économique**

DSIL classique

Travaux énergétiques sur bâtiments publiques yc EnR

Sécurisation / accessibilité / ouvrages d'art

Mobilités actives

Réseaux wifi publics, télémédecine, coworking

Bâtiments scolaires (réha et neuf)

Projets ACV / PVD

Utilisation EnR et matériaux bio source

Suivi / régulation fdes conso

! ! ! ! Fournir l'étude d'impact sur les coûts fonctionnement + l'audit + impact GES

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

DSIL exceptionnelles 2021- livraison 2022

2

- DSIL plan de relance

Rénovation énergétique des bâtiments publics

Nouvelles solutions de transport

Maisons de santé et mise aux normes des équipements sanitaires

?? lien contrat de relance

Préservation du patrimoine historique

- DSIL rénovation énergétique – gain minimum 30%

Modernisation éclairage et contrôle/régulation chauffage

Rénovation énergétique des bâtiments

Travaux lutte contre la chaleur

Opérations plus globales lourdes si volet énergétique

Contrat de relance et de transition écologique

3

Nouveau contrat ensemblier 2020/2026

Intégration de toutes les contractualisations préexistantes (contrat de ville, PVD, ACV,ORT etc)

Financement = valorisation des dotations et crédits existants et éventuellement abondement via notamment des crédits CPER de l'Etat et de la Région

Finalisation au plus tard mi-juin d'un premier cadre avec avenants possibles

Pluri thématique lié au projet de territoire et à la relance

Intègre projets publics et privés

Etat des lieux écologique + Evaluation environnement globale et par projets exigée

14

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Contrat de relance et de transition écologique

3

Outre ce contrat territorialisé

*** Différents AAP thématiques impulsés dont certains orientés collectivités mais aussi acteurs économiques, acteurs associatifs etc**
Collectivités locales | economie.gouv.fr

- **Des crédits exceptionnels dans le cadre du CPER**

15

Les Priorités et Objectifs

4

- **Transformation économique innovante et intelligente [45% des enveloppes]**

  Recherche et innovation / Croissance et compétitivité

  Numérisation

- **Europe plus verte [30%]**

  Efficacité énergétique [plutôt LLS] - EnR
  Adaptation au changement climatique
  Economie circulaire
  Protection de la biodiversité
  Mobilités décarbonnées (yc matériel roulant , hydrogène etc)

17

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

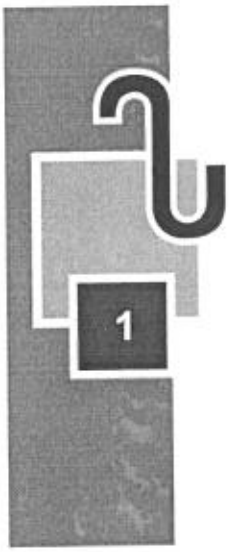

les Priorités et Objectifs

- **Europe plus sociale (FSE)**

  Orientation, apprentissages

  Accès des publics fragiles

18

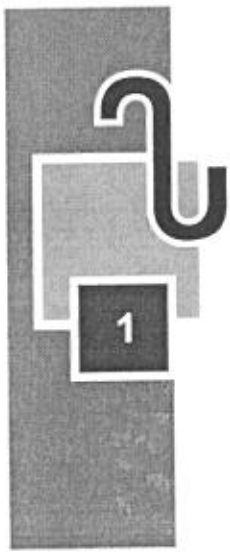

les Priorités et Objectifs (suite)

- **Développement durable intégré**

Culture et tourisme (max 15% des enveloppes) – fil de l'eau (projets très restreints)

Friches éco (administrative ?)

Equipements de santé

Recomposition urbaine /renaturation (yc ANRU ???)

Pôles intermodaux

AMI

Calendrier AMI Axe 4 = lancement au printemps /candidature rentrée 2022/
Sélection fin d'année 2022

Au terme de cette présentation Monsieur LEROY résume :
« Cela donne le panorama des différentes aides disponibles avec un niveau d'ingénierie très élevé ».

De son côté, Monsieur PRIOLLAUD rappelle que *« la Région essaie d'avoir connaissance des projets des EPCI afin d'utiliser au mieux les fonds européens au service des territoires infrarégionaux. Se pose également la question de la répartition des crédits entre, d'un côté, le plan de relance initié par l'Etat et, de l'autre, les fonds européens disponibles.*
Pour ma part, je milite activement auprès d'Hervé MORIN pour que l'on s'appuie d'abord sur les dispositifs existants et non sur les projets. En fait, explique-t-il, *nous rencontrons un problème de croisement des fonds et d'exercice des compétences. Il faut dire les choses telles qu'elles sont : on n'y voit pas clair…*

Dans un second temps, il faudra tout de même organiser, avec l'Etat, une Conférence des projets portés par notre territoire afin d'examiner finement ce qui pourrait être financé. Nous devrons aussi avoir une discussion avec le CD27 qui gère aussi les fonds sociaux européens…

En fait, il n'y a jamais eu autant d'argent, mais jamais cela n'a été aussi difficile de le mobiliser et de le dépenser ! constate-t-il. *Il faut le reconnaître, la préparation du future Contrat de territoire est un sujet très compliqué. Il ne faut surtout pas nous embarquer dans des dispositifs qui relèvent du*

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

recyclage. Il y a un vrai problème pour mobiliser les fonds.

Lorsque nous allons démarre les négociations prenant corps dans le cadre de la clause de revoyure, nous devrons également prendre date pour le financement de nos futurs projets. En fait, nous n'aurons pas vraiment le temps de proposer des projets à longue échéance : il faudra les monter, les proposer très vite ; bien avant 2023 » conclut-il.

Monsieur LEROY valide l'idée d'une Conférence des projets à mettre en place avec l'Etat.

Monsieur PRIOLLAUD est persuadé que les projets structurants figurant dans le projet de territoire élaboré par l'Agglomération devront être portés à la connaissance de l'Etat dans le cadre de la Conférence des projets afin d'examiner leurs éventuels financements.

Monsieur LOISEAU adresse ses bons vœux à l'assemblée et remercie Madame ANTOINE-VANDERLINDEN pour sa présentation. *« Néanmoins,* avoue-t-il, *cette présentation m'a un peu donné le tournis puisque j'ai compris qu'il fallait que nous nous projetions. Or, à l'heure actuelle, le jeune maire que je suis n'a aucune idée de la temporalité d'un projet municipal. Quelqu'un peut-il nous aider ? Nous donner un coup de main à comprendre tout ceci avec des mots clairs et sans acronymes ? »* demande-t-il.

Monsieur LEROY se veut rassurant :
« Je rassure notre ami Georgio : la brasse coulée est un sport que nous avons toutes et tous pratiqué en début de mandat ! La meilleure chose à faire, c'est de prendre rendez-vous avec Céline ANTOINE-VANDERLINDEN. Je prends l'exemple de la commune de Terres de bord qui souhaite réaliser un nouveau groupe scolaire : Céline sait quels sont les fonds mobilisables et, plus important encore, les étapes préalables permettant de les mobiliser. N'hésitez pas à la solliciter » répète-t-il.

« Je suis d'accord avec Georgio LOISEAU, indique Madame LEFEBVRE. *Nous avons des projets. Mais lancer une étude de faisabilité ou financière, nous ne savons pas ! En ce qui me concerne, je suis tributaire de nombreux éléments qui me bloquent dans la réalisation de mon projet ».*

Monsieur LEROY indique qu'un projet lourd peut être la réalisation-phare d'un mandat et qu'en conséquence, il faut lui donner du temps.

Madame LEFEBVRE évoque son projet d'achat et de réhabilitation d'un corps de ferme situé au cœur de la commune afin d'y créer des logements locatifs intergénérationnels.

Monsieur LEROY estime que ce type de projet ne pourra pas être réalisé dans l'année.

Monsieur PRIOLLAUD émet la crainte que 2023 puisse être une année blanche en matière de financements.

De l'avis de Madame ANTOINE VANDERLINDEN, il ne devrait pas y avoir d'année blanche. *« Mieux on a connaissance des projets, plus on se donne la chance de ne pas passer à côté des financements »* insiste-t-elle.

Monsieur PETIT précise à son tour :
« Les contrats d'agglomération sont toujours un peu lents à démarrer. L'usage démontre que les crédits sont souvent consommés en milieu, voire fin de mandat.
Je tiens à rappeler que notre taux de consommation des crédits ouverts sur la période 201-2021 est plutôt bon ! Et que nous notons une accélération de leur consommation depuis un an ; un an et demi. A très court terme, il faut que nous travaillions sur le redéploiement des crédits non consommés et sur la mise au point du nouveau contrat » précise-t-il.

« On prend souvent le problème à l'envers lorsque l'on agit en bon gestionnaire, constate Monsieur

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

LEROY. *On regarde d'abord l'argent dont on dispose avant de réfléchir sur le projet que l'on aimerait concrétiser. En fait, il faut d'abord savoir ce que l'on a envie de réaliser et, ensuite, on trouvera les fonds. Au moins, on a réussi à mettre les choses sur le papier. On sait, par exemple, que le coût de construction d'une école avoisine 2 000 €/m². Une fois le projet chiffré, on peut trouver les solutions de financement ».*

Monsieur ZOUTU pose la question du calendrier lié à son projet de réhabilitation de l'ancien groupe scolaire d'Heudebouville.

Madame ANTOINE-VANDERLINDEN estime que ce projet ne pourra pas être concrétisé en 2021 mais qu'il trouvera probablement sa place dans le futur contrat de territoire.

Monsieur ZOUTU évoque également son projet « médical ».

De nouveau, Madame ANTOINE-VANDERLINDEN rappelle les conditions :
« Pour que ce projet bénéficie de financements du CD27 et de la Région, il faut qu'il soit inscrit au Contrat d'agglomération et qu'il entre dans les conditions requises ; assez drastiques. Je vous invite à contacter Charline CAPELLE. Elle vous aidera à faire le point » indique-t-elle.

Monsieur PICARD évoque à son tour *« ses deux projets de chaufferie au bois et de rénovation de la salle communale ; en lien avec les économies d'énergie. J'irai voir Céline pour faire le point »* conclut-il.

III – DB 2021-1 - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLAI - PLUS et Booster contracté par le Logement Familial de l'Eure (LFE) pour une opération de construction de 28 logements - 10 Rue du Docteur Blanchet - Blanchet 2 à Louviers

Sur rapport de Madame ROUZÉE, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire décide :

ARTICLE 1 : La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 788 590 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°116879 constitué de 7 Lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

IV/ DB 2021-2 - COHESIONS TERRITORIALES - Mobilité urbaine pour tous - Reconduction du dispositif pour une durée d'un an - Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire :

- Valide la reconduction du dispositif « mobilité urbaine pour tous » de la Communauté d'agglomération Seine-Eure pour l'année 2021 ;
- Valide la participation financière de 209 030 € versée par la Communauté d'agglomération

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

pour la mise en œuvre des actions du pole mobilité insertion et décomposée de la façon suivante :

- IFAIR "Pôle mobilité et insertion" : 157 030 €,
- IFAIR "mobilité psychologique" : 15 000 €,
- Espace des deux rives "Auto-école associative" : 37 000 €.

V/ DB 2021-3 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale du Becquet - Subvention 2020 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 4 320 € T.T.C. à l'Union Commerciale du Becquet au titre de l'organisation de son programme d'animations 2020.

VI/ DB 2021-4 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Étienne LANOY - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR du bar/tabac/presse *Bulle de Café* situé sur la commune de Pont-de-l'Arche - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 4 797 € HT à Monsieur Étienne LANOY.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- Aide à la modernisation du point de vente

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
1 597 € HT	798,50 € HT	798,50 € HT

- Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
3 200 € HT	1 600 € HT	1 600 € HT

VII/ DB 2021-5 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Mesdames Mickaella VARILLON et Marie-Agnès DE GOUY - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de l'épicerie *Le petit panier* située sur la commune de La Haye-Malherbe - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 7 226 € HT à Mesdames Mickaëlla VARILLON et Marie-Agnès DE GOUY.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- Aide à la modernisation du point de vente

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
6 946 € HT	3 473 € HT	3 473 € HT

- Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
280 € HT	140 € HT	140 € HT

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

VIII/ DB 2021-6 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Sylvie CARON - Acquisition de matériel pour le salon *Caron Coiffure* situé sur la commune du Vaudreuil

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 1 980 € HT à Madame Sylvie CARON au titre de l'aide à la modernisation du point de vente.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
1 980 € HT	990 € HT	990 € HT

IX/ DB 2021-7 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Pascal VIGER - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boulangerie pâtisserie *Le fournil CRV* située sur la commune de Criquebeuf-sur-Seine - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 16 400 € HT à Monsieur Pascal VIGER.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- Aide à la modernisation du point de vente

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
8 400 € HT	4 200 € HT	4 200 € HT

- Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
8 000 € HT	4 000 € HT	4 000 € HT

X/ DB 2021-8 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Jean-Christophe GAUDET - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la *boucherie GAUDET* située sur la commune de La Haye-Malherbe - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 13 938 € HT à Monsieur Jean-Christophe GAUDET.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- Aide à la modernisation du point de vente

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
7 146 € HT	3 573 € HT	3 573 € HT

- Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

6 792 € HT	3 396 € HT	3 396 € HT

XI/ DB 2021-9 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Agathe LAFORET - Travaux de rénovation et modernisation pour le salon de coiffure *Le petit salon d'Agathe* situé sur la commune de Poses - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 2 339 € HT à Madame Agathe LAFORÊT au titre de l'aide à la modernisation du point de vente.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
2 339 € HT	1 169,50 € HT	1 169,50 € HT

XII/ DB 2021-10 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Nicolas HONORÉ - Travaux de rénovation et modernisation pour le bar tabac *Le Maupassant* situé sur la commune du Vaudreuil - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 7 600 € HT à Monsieur Nicolas HONORÉ au titre de l'aide à la modernisation du point de vente.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
7 600 € HT	3 800 € HT	3 800 € HT

XIII/ DB 2021-11 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Corinne LAMBERT - Acquisition de matériel pour la blanchisserie teinturerie *Le Pressing* située sur la commune d'Igoville - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 8 084 € HT à Madame Corinne LAMBERT au titre de l'aide à l'innovation (développement de l'outil de production).

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
8 084 € HT	4 042 € HT	4 042 € HT

XIV/ DB 2021-12 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Damien NOEL - Acquisition d'un bus Anglais pour le restaurant *Gourmandises sans gluten* situé sur la commune de Val-de-Reuil - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 10 500 € HT à Monsieur Damien NOEL au titre de l'aide à l'innovation (développement de l'outil de production).

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
10 500 € HT	5 250 € HT	5 250 € HT

XV/ DB 2021-13 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Dorian AUGER - Acquisition de matériel spécifique à l'activité pour la boutique *Courtine Optique* située sur la commune de Val-de-Reuil - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 6 717 € HT à Monsieur Dorian AUGER au titre de l'aide à l'innovation (développement de l'outil de production).

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
6 717 € HT	3 358,50 € HT	3 358,50 € HT

XVI/ DB 2021-14 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Nicolas PROVOST - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR du débit de tabac *La civette du parvis* situé sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 14 275 € HT à Monsieur Nicolas PROVOST.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- Aide à la modernisation du point de vente :

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
8 284 € HT	4 142 € HT	4 142 € HT

- Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
5 991 € HT	2 995,50 € HT	2 995,50 € HT

Les membres du bureau sont invités à se prononcer en faveur de l'attribution de cette subvention à Monsieur Nicolas PROVOST.

XVII/ DB 2021-15 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Georges VORMUS - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boutique *Bréal* située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 13 007 € HT à Monsieur Georges VORMUS.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- Aide à la modernisation du point de vente :

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
8 400 € HT	4 200 € HT	4 200 € HT

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
4 607 € HT	2 303,50 € HT	2 303,50 € HT

XVIII/ DB 2021-16 - SUBVENTIONS - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET IMPLANTATION - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Georges VORMUS - Travaux de rénovation et modernisation de la boutique *Morgan* située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 3 511 € HT à Monsieur Georges VORMUS au titre de l'aide à la modernisation du point de vente.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
3 511 € HT	1 755,50 € HT	1 755,50 € HT

XIX/ DB 2021-17 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Xavier ONFROY - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité de la *Poissonnerie de la halle* située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant de 16 400 € HT à Monsieur Xavier ONFROY.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
8 400 € HT	4 200 € HT	4 200 € HT

❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
8 000 € HT	4 000 € HT	4 000 € HT

XX/ DB 2021-18 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Angélique DEMEURE - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de *La Fromagerie* située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, **à l'unanimité**, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention d'un montant maximum de 16 400 € HT à Madame Angélique DEMEURE.

Si la subvention est accordée à hauteur de 16 400 €, elle se décomposera de la façon suivante :

❖ Aide à la modernisation du point de vente :

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
8 400 € HT	4 200 € HT	4 200 € HT

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20210211-CRB0121-AU
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
8 000 € HT	4 000 € HT	4 000 € HT

Si la subvention est accordée à hauteur de 8 400 €, elle se décomposera de la façon suivante :

Total	*FISAC*	*Agglo Seine-Eure*
8 400 € HT	4 200 € HT	4 200 € HT

XXI/ Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 28 janvier

L'examen de l'ordre du jour n'appelle qu'une demande de précision formulée par Madame SANCHEZ au sujet de la délibération portant sur les travaux à mener dans le cadre du projet « La Seine à vélo » et, notamment, sur la commune de Saint Pierre du Vauvray.

Monsieur PETIT précise qu'il s'agit de mener les travaux les plus urgents de rebouchage des nids-de-poules localisés sur le chemin du halage. *« Pour les travaux plus conséquents, nous ne pouvons intervenir sans bénéficier d'une autorisation au titre de la Loi sur l'eau. Nous sommes en position d'attente »* indique-t-il.

XXII/ Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 21 h 50.

Par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Régis PETIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE